

Décembre 2025
Collectif Surveillance Citoyenne

Monsieur le maire de Mennecy,
Monsieur, Jean-Philippe Dugoin Clément.

pour information :
les conseillers municipaux,
Habitants de la Ville,
Associations dans la commune de Mennecy,
Maires de la 2e circonscription de l'Essonne,
Procureur de la République, Evry,
Madame, BALUSSOU Fabienne, Préfète de l'Essonne
Madame PECRESSE, Présidente du Conseil régional – Île-de-France,
Monsieur François DUROVRAY, Président du Conseil Départemental de l'Essonne
MEDIAPART, Paris

Définition de la Prise illégale d'intérêt :

La Prise illégale d'intérêt est régie par l'article 432-12 du Code pénal :

La prise illégale d'intérêt correspond au fait pour les élus, fonctionnaires ou personnes investis d'une mission de service public, de confondre intérêt public et intérêt privé dans une prise de décision ... ce fait est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction ...

Les informations en notre possession nous permettent de porter à la connaissance de menneçois les faits suivants qui montrent des abus dans la gestion de deniers public :

- I) Envoyer en tant que « candidats fictifs » des collaborateurs du cabinet du Maire (rémunérés par la Mairie) et des élus de la majorité municipale, aux élections législatives pour récupérer de l'argent public !
- II) Des élus de la majorité municipale, exemple (Mr Carrani,) qui est déjà rémunéré comme élus est prestataires de services de la Mairie (bons d'achat municipaux pour la rentrée scolaire à prendre en la librairie, Maison de la Presse, propriété de Mr Bruno Carrani. C'est de la prise illégale d'intérêt.
- III) Entretien et logement de 2 chevaux de la police municipale au club hippique Étoile Blanche propriété de (Mme Sandrine LEROTY, élu de la majorité municipale). C'est de la prise illégale d'intérêt.
- IV) Les frais personnels : Il n'y a pas d'enveloppe de « frais de représentations » votés en conseil municipal, mais le Maire et certains élus de la majorité se font rembourser ou prendre en charge des frais personnels alors qu'ils perçoivent déjà des indemnités de la Mairie. Ces faits sont anormaux et caractéristiques d'une infraction de prise illégale d'intérêts.

Exemple : Monsieur le maire a 7 fonctions et mandats,

- Maire de Mennecy
- Vice-président de Région
- Vice-président Intercommunal : CCVE
- Vice-président au PNR Gâtinais
- Vice-président à l'AMIF (Maires d'Île de France)
- Président de GPA (Grand Paris Aménagement)
- Président de l'EPPF (Établissement Foncier d'Île de France)

Monsieur le Maire perçoit donc plus de 8000 € par mois de rémunération d'argent public, mais se fait rembourser ou prendre en charge par la Mairie beaucoup de frais personnels, Repas, voyages, déplacement, avions, café parisien, Box Internet personnelle.

- V) Concernant la cérémonie dans laquelle vous avez reçu la Légion d'honneur, comment avez-vous financé les milliers d'invitations, le dîner VIP, le buffet fastueux dans le Parc de Villeroy ?
- VI) De même, certains élus de la majorité, membres du Jumelage se font rembourser leurs frais de déplacement (avions, hôtels, restaurants...).
Dans ce cadre monsieur le Maire prend des arrêtés municipaux pour mandater les dits élus : Mme Dora Annabi, déjà rémunérée comme 7ème Adjointe, part au Portugal aux frais du contribuable menneçois.
- VII) Les élus de l'opposition municipale ont demandé la communication du « Grand Livre » qui reprend toutes les dépenses communales. La seule réponse de monsieur le Maire fut le mépris et le silence.
- VIII) Les prises en compte des dépenses personnelles de monsieur le Maire et de ces proches collaborateurs par le budget communal restent inconnues discrétionnaires cachées. Il est à noter que le 2^e Maire Adjoint aux Finances Mr Claude Garro, refuse de signer les engagements financiers des dépenses personnelles de monsieur le Maire qui sont signées par la Directrice Générale.

Monsieur le Maire de Mennecy :

Le budget communal ne vous appartient pas. Un nombre non négligeable de menneçois ont des fins de mois difficiles, on ne peut pas faire preuve d'abus du denier public.

Vous n'avez pas le droit d'ignorer l'état catastrophique de notre industrie de notre économie de l'état abyssal d'endettement financier de la France. Toutes les couches de la société française ressentent et subissent les conséquences de notre déclassement.

Étant à la tête d'une commune de plus de 16 000 habitants, vous avez l'obligation de faire preuve d'une rigueur extrême, et d'un moral irréprochable. En vérité quelle que soit la taille de la commune la rigueur et la morale doivent être toujours au rendez-vous.

Nous vous demandons monsieur le Maire de Mennecy, de sortir de votre bulle, de descendre dans la réalité dans laquelle les menneçois se débattent jour après jour.

Une majorité des suffrages exprimés vous ont confié les clés de notre maison commune, « la Mairie ». Il est hors de question que la Mairie continue à être le marchepied des ambitions personnelles. Pour un homme ou une femme publique la seule ambition qui vaille c'est le bien commun.

S'il vous plaît sortez de la bulle dans laquelle vous êtes enfermé.

Collectif Surveillance Citoyenne

